

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 12 avril 2023

Convocation : 4 avril 2023 Date d'affichage : 4 avril 2023

Les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-trois, le mercredi douze avril à dix-neuf heures à Saint Pierre le Vieux - salle des fêtes, sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Cédric GRANDPERRET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	M. Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	M. Éric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 21

Absents excusés : M. Marcel RENON (Dompierre les Ormes), Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Patrick CAGNIN (Matour), M. Damien THOMASSON (Tramayes),

Pouvoirs : M. Marcel RENON à Mme Géraldine AURAY, Mme Nathalie LAPALUS à M. Thierry IGONNET, M. Patrick CAGNIN à M. Rémy MARTINOT, M. Damien THOMASSON à Mme Cécile CHUZEVILLE

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Gilles LAMETAIRIE

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :

M. Olivier LORNE (Bourgvilain) – M. Jean-François LAPALUS (La Chapelle du Mont de France) – M. Gilles PARDON (Saint Léger sous la Bussière) – M. Christophe BALVAY (Trambly) – Mme Laurence GUILLOUX (Verosvres).

VOTE Budgets Primitifs (tous budgets) 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2023

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2023-07-01

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, et l'article L.5217-10-6,

Vu la délibération n° 2023-06 du 12 avril 2023 relative à l'affectation des résultats comptables du budget Principal et des budgets annexes « Assainissement », « Enfance et Jeunesse », « Site Saint Point Lamartine », « Zone Genève Océan », « Zone artisanale Les Ecorces », « Zone activités Les Berlières », « ZA Longverne » et « Photovoltaïque »,

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le mardi 4 avril 2023,

Après avoir précisé que le Budget Primitif 2023 du CIAS a été adopté le 11 avril dernier par son Conseil d'Administration, le Président présente les projets de Budgets Primitifs 2023 qui sont arrêtés comme suit :

Budget Général	Dépenses en Euros	Recettes en Euros
Exploitation / Fonctionnement	5 924 984.49 €	5 924 984.49 €
Investissement	3 572 080.00 €	3 572 080.00 €
Total	9 497 064.49 €	9 497 064.49

Budget Annexe « Assainissement »	Dépenses en Euros	Recettes en Euros
Exploitation / Fonctionnement	953 935 .00 €	953 935 .00 €
Investissement	2 193 590.00 €	2 193 590.00 €
Total	3 147 525.00 €	3 147 525.00 €

Budget Annexe « Service Enfance et Jeunesse »	Dépenses en Euros	Recettes en Euros
Exploitation / Fonctionnement	1 210 060.13 €	1 210 060.13 €
Investissement	28 728.92 €	28 728.92 €
Total	1 238 789.02 €	1 238 789.02 €

Budget Annexe « Site Saint Point- Lamartine »	Dépenses en Euros	Recettes en Euros
Exploitation / Fonctionnement	92 971.73 €	92 971.73 €
Investissement	12 223.30 €	12 223.30 €
Total	105 195.03 €	105 195.03 €

Budget Annexe « Zone Genève -Océan »	Dépenses en Euros	Recettes en Euros
Exploitation / Fonctionnement	54 298.20 €	54 298.20 €
Investissement	321 986.15 €	321 986.15 €
Total	376 284.35 €	376 284.35 €

Budget Annexe « Zone artisanale Les Ecorces »	Dépenses en Euros	Recettes en Euros
Exploitation / Fonctionnement	155 112.20 €	155 112.20 €
Investissement	283 536.61 €	283 536.61 €
Total	438 648.81 €	438 648.81 €

Budget Annexe « Zone activités Les Berlières »	Dépenses en Euros	Recettes en Euros
Exploitation / Fonctionnement	349 510.81 €	349 510.81 €
Investissement	297 889.43 €	297 889.43 €
Total	647 400.24 €	647 400.24 €

REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Budget Annexe « ZA Longverne »	Dépenses en Euros	Recettes en Euros
Exploitation / Fonctionnement	12 581.50 €	12 581.50 €
Investissement	764 431.00 €	764 431.00 €
Total	777 012.50 €	777 012.50 €

Budget Annexe « Photovoltaïque »	Dépenses en Euros	Recettes en Euros
Exploitation / Fonctionnement	4 076.00 €	9 021.60 €
Investissement	7 878.87 €	9 172.87 €
Total	11 954.87 €	18 194.47 €

Le Président propose d'approuver les Budgets Primitifs 2023 principal et annexes sus indiqués.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Général 2023 de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ;
- **APPROUVE** le Budget Annexe « Assainissement » 2023 ;
- **APPROUVE** le Budget Annexe « Enfance et Jeunesse » 2023 ;
- **APPROUVE** le Budget Annexe « Site Saint Point Lamartine » 2023 ;
- **APPROUVE** le Budget Annexe « Zone Genève Océan » 2023 ;
- **APPROUVE** le Budget Annexe « Zone Artisanale Les Ecorces » 2023 ;
- **APPROUVE** le Budget Annexe « Zone Activités Les Berlières » 2023 ;
- **APPROUVE** le Budget Annexe « ZA Longverne » 2023 ;
- **APPROUVE** le Budget Annexe « Photovoltaïque » 2023.
- **AUTORISE** le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% pour le fonctionnement et 7,5% pour l'investissement, pour tous les budgets en M57 soit :
les budget « Principal », « Enfance et Jeunesse », « Site Saint Point Lamartine », « Zone Genève Océan », « Zone artisanale Les Ecorces », « Zone activités Les Berlières » et « ZA Longverne »

Fait les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Remy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2023

Application agréée E-legalite.com